

Rouen le 08 février 2018



FSU 76
3, rue Louis Poterat
76100 Rouen
Tél : 02 35 72 90 24
E-mail : fsu76@fsu.fr

Madame la Directrice Académique
du département de Seine Maritime
5 Place de Faïenciers
76037 Rouen Cedex

Madame la Directrice Académique

Nous souhaitons attirer votre attention sur les dysfonctionnements constatés en commission de réforme départementale de Seine Maritime.

En effet, de nombreux personnels nous alertent sur le délai de traitement de leur dossier. Celui-ci peut être de plusieurs mois (6 mois en moyenne) ce qui entraîne pour certains de lourdes difficultés financières. Ces difficultés sont ensuite relayées en commissions relatives à l'action sociale et utilisent des fonds qui devraient servir à d'autres demandes.

D'autre part, les collègues ont des difficultés à comprendre le fonctionnement de la commission de réforme et du comité médical.

Dans une situation médicale souvent complexe, il leur est bien difficile d'effectuer toutes les démarches nécessaires et d'effectuer dans les temps les procédures exigées. Il nous semble que la transmission systématique des conclusions et rapports d'expertises faciliterait le suivi de leur situation.

La présence de la liasse « accident de travail » dans chaque école primaire et une information plus claire des démarches nécessaires, dans chaque EPLE, faciliterait l'information auprès des collègues. Nous demandons que les démarches soient affichées et regroupées dans un dossier spécifique au sein des écoles maternelles et primaires comme au sein des EPLE.

Concernant les expertises, nous avons de plus en plus de retours de collègues reçus par les médecins experts qui témoignent de délais d'attente longs et d'entretiens pénibles. Les personnels déjà fragilisés sont en souffrance et vivent très mal ces visites au cours desquelles ils se sentent trop souvent méprisés. Nous aimerions savoir si vos services ont aussi reçu des courriers de plaintes de la part des collègues. Nous demandons à ce que vos services envoient un courrier de confirmation de réception des dossiers aux usagers.

Sur le fonctionnement de la commission, il est fréquent que le médecin expert qui a rédigé le rapport siège aussi lors de l'examen du dossier. Le traitement de certaines situations est donc effectué par le même médecin qui, en prenant part à la décision de la commission, devient juge et partie, et cela ne correspond pas à la réglementation. Pour masquer ce dysfonctionnement, le médecin qui siège fait signer le compte-rendu à un confrère présent dans une autre pièce !

D'autre part, lorsqu'un dossier est refusé lors d'une commission, la contre-expertise a lieu chez le médecin qui siégeait lors de la première étude du dossier... Nous ne percevons pas, dans ce cas, le sens d'une contre-expertise effective et objective. Nous demandons à ce qu'un médecin-expert dont l'avis serait neutre et qui n'aurait pas connaissance du dossier puisse siéger.

De plus, lorsque les collègues viennent ajouter des éléments nouveaux à leur dossier et se présentent à la commission, leur présence est très peu appréciée des médecins et ils ont parfois le sentiment d'être méprisés et peu entendus. L'expérience est souvent traumatisante.

Pour terminer, les représentants des personnels notent à nouveau des délais d'attente de plus en plus longs (une heure en moyenne) avant de pouvoir siéger en commission. Nous sommes bien conscients que cela n'est pas dû à vos services mais nous vous demandons le respect des heures de convocation.

Nous espérons Madame, que vous serez attentive à nos remarques et que nous pourrons ainsi éviter le développement de risques psycho-sociaux à des collègues qui sont déjà en souffrance.

Nous vous remercions et vous prions d'agréer, Madame la Directrice Académique, nos respectueuses salutations.

Les élus FSU en Commission de Réforme Départementale 76.